

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : 1) Soutien de la Vie Associative - Fonctionnement - 5ème répartition 2017
2) Soutien aux Médias Associatifs - Fonctionnement - 4ème répartition 2017
3) Soutien de la Vie Associative - Investissement - 4ème répartition 2017.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer les subventions figurant dans les tableaux annexés au rapport,
- d'autoriser l'utilisation de la subvention accordée à l'association « Conseil Représentatif des Institutions Juives de France » par la commission permanente du 13 Juillet 2016 pour un montant de 30 000 € jusqu'au 31 Décembre 2018 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes, à savoir :
 - 270 160 € au chapitre 65 du budget départemental,
 - 34 200 € au chapitre 204 du budget départemental ;
- d'approuver les montants des affectations comme indiqués dans le document figurant en annexe au rapport ;
- d'autoriser, pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou excède 23 000 €, la présidente du Conseil départemental à signer une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

